



PREFET DE LA MANCHE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE RENOUELEMENT, L'EXTENSION ET L'APPROFONDISSEMENT DE LA CARRIERE DE ROCHES MASSIVES « LA JAUNAIS » SITUEE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BOURGUENOLLES, LA LANDE D'AIROU ET VILLEDIEU LES POÊLES-ROUFFIGNY

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2018, il a été prescrit, conformément aux dispositions du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Granulats Basse-Normandie, dont le siège social est situé au lieu-dit La Jaunais à Bourguenolles (50800), pour le renouvellement, l'extension et l'approfondissement de la carrière de roches massives « la Jaunais », sise sur le territoire des communes de Bourguenolles, la Lande d'Airou et Villedieu les Poêles-Rouffigny sur une superficie totale de 55 ha 86 a 77 ca (renouvellement pour 40 ha 13 a 54 ca et extension de 15 ha 73 a 23 ca). La demande d'autorisation concerne les activités figurant à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques n° 2510-1 (A), 2515-1 (A), 2720-2 (A) et 2517-1 (E) et les activités figurant à la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) sous les rubriques n° 2.2.3.0 (A), 3.1.2.0 (A), 2.2.1.0 (D), 3.3.1.0 (D), 3.1.2.0 (D) et 3.1.5.0 (D).

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Thomas AUTANT, directeur de la société Granulats Basse-Normandie, au 02.33.41.23.41

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de la concertation publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès du préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique) et, à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

La demande d'autorisation environnementale a fait l'objet d'une étude d'impact conformément aux dispositions des articles R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement.

Cette étude d'impact ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale figurent parmi les pièces du dossier mis à disposition du public pendant l'enquête.

Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se déroulera du **mardi 16 octobre 2018 (à 14 h 30 heure d'ouverture de l'enquête) au vendredi 16 novembre 2018 (18 h 00 heure de clôture de l'enquête) inclus**, dans les mairies de Bourguenolles, la Lande d'Airou et Villedieu les Poêles-Rouffigny où le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, seront déposés et pourront être consultés pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie indiqués ci-dessous à titre d'information :

Jours et heures d'ouverture au public des mairies	
Bourguenolles	Villedieu les Poêles-Rouffigny
Mardi – de 14 h 30 à 17 h 30	Lundi – de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30
Vendredi – de 15 h 00 à 18 h 00	Mardi à vendredi – de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

Il sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi, selon les horaires habituels d'ouverture et sur le site internet d'enquête publique suivant : <https://www.registredemat.fr/carriere-la-jaunais>

Le tribunal administratif de Caen a désigné M. Jean-Pierre LEGRAND, receveur municipal à la retraite, pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public pour recevoir toutes observations, propositions sur le projet aux dates dans les mairies des communes concernées, soit :

- le **mardi 16 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30 à Bourguenolles**
- le **lundi 29 octobre 2018 de 9 h 30 à 12 h 30 à la Lande d'Airou**
- le **mardi 6 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 à Villedieu les Poêles-Rouffigny**
- le **vendredi 16 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 à Bourguenolles**

Ces observations peuvent également lui être adressées :

- par écrit à la mairie de Bourguenolles – siège de l'enquête où elles seront, dans ce cas, annexées au registre d'enquête ;
- par voie électronique, sur un registre dématérialisé, sur le site internet ci-après: <https://www.registredemat.fr/carriere-la-jaunais> où elles seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante [pref-ep-carriere-lajaunais@manche.gouv.fr](mailto:pref-ep-carriere-lajaunais@manche.gouv.fr) et seront consultables après leur réception sur le site internet du registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur les registres seront consultables également, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État dans la Manche à l'adresse <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an, dans les mairies de Bourguenolles, la Lande d'Airou et Villedieu les Poêles-Rouffigny, à la préfecture de la Manche (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de la concertation publique) et sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche à l'adresse [www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis](http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis)

Pour le Préfet

L'autorisation environnementale ou son refus sera pris par arrêté du préfet de la Manche.

La Cheffe de Service

Véronique NAEL